

La législation en matière de congés évolue surtout au cours du 20^{ème} siècle.

Si les textes fondateurs datent de la fin des années 30, voici tout de même quelques dates clés à retenir.



1231

Congés de « vendanges » pour les écoliers

1891

Un mois de vacances l'été à partir du 1^{er} aout

4 janvier 1894

Instauration de 6 semaines de vacances en été et d'une semaine à Pâques.

Le jour de l'an et son lendemain, le lundi de Pentecôte, le lendemain de la Toussaint, le jour de la fête patronale de la commune et le 14 juillet sont chômés.

Les heures scolaires sont ramenées à 30 heures par semaine réparties sur 5 jours, le jeudi et le dimanche étant des jours de repos pour les écoliers.

1922

Les grandes vacances d'été sont allongées de deux semaines

1936

Le Front Populaire vote deux semaines de congés payés pour tous les travailleurs.

La Société des Chemins de Fer invente le billet populaire congés payés.

1938

Création des vacances de Noël.

Les vacances d'été ont lieu du 15 juillet au 30 septembre

1956

La 3^{ème} semaine de congés payés est votée

1960

Les grandes vacances ont désormais lieu du 26 juin au 16 septembre

1968

Reconnaissance des Villages Vacances par décret

8 aout 1969

Une 4^{ème} semaine de congés pour les travailleurs.

Le rythme scolaire est modifié à 27h de cours par semaine.

Le samedi après-midi devient libre

1981

Réorganisation du système de vacances scolaires.

- Suppression de 2 semaines de vacances en septembre.
- Instauration de 10 jours de congés à la Toussaint et de 2 semaines à Noël.

Une 5^{ème} semaine de congés payés est accordée aux travailleurs.

2000

Loi sur les 35h

Invention des RTT

2007

Semaine scolaire de 4 jours